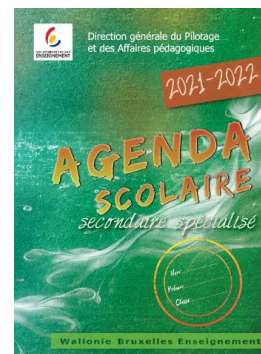




L'**Agenda scolaire** : il concerne les élèves de la troisième année de l'enseignement général, technique ou professionnel jusqu'à la sixième année générale, technique ou professionnelle ou encore la septième année technique ou professionnelle.



## 1 . Règlement des études

L'arrêté ministériel du 1er juillet 2014 portant approbation du règlement des études de l'Enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française définit le journal de classe de cette manière :

---

*«Les élèves tiennent un journal de classe. Chaque professeur y fait noter par l'élève à la date de réalisation fixée les tâches à accomplir. Le journal de classe est pour l'élève un agenda qu'il utilise pour gérer son temps scolaire et planifier l'avancement progressif de ses travaux en classe et à domicile. Cet outil d'information constitue aussi un lien important avec la famille.»*

*Cet usage du journal de classe ne va pas de soi, il doit faire l'objet d'un apprentissage auquel chaque enseignant concourt depuis l'école fondamentale et au moins jusqu'à la fin du 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire. La clarté et l'orthographe des indications y seront particulièrement soignées.*

*Les professeurs, chacun en ce qui le concerne, s'assurent de l'utilisation à bon escient du journal de classe. »*

---

Des notions importantes se dégagent de cet extrait du règlement des études. Le journal de classe est conçu comme un outil de planification pour l'élève. Sa bonne utilisation contribue à développer l'autonomie de l'élève, compétence indispensable à la réussite scolaire, à tous les échelons du parcours.

Le journal de classe est également conçu pour favoriser les échanges entre les familles et l'école. L'école communiquera, que l'information soit positive ou négative, et les familles pourront faire de même. Le rôle de l'école est d'accompagner l'élève, en pleine construction de lui-même, avec toute la bienveillance requise. Les parents et l'institution scolaire sont des alliés sur le chemin de la réussite.

Enfin, le journal de classe sera utilisé correctement si les enseignants accompagnent les élèves vers l'appropriation de l'outil. Planifier, organiser, structurer sont des tâches complexes pour un jeune.

**Dans le cadre de la liberté pédagogique propre à chaque établissement et à chaque enseignant, il convient cependant d'uniformiser les pratiques de l'équipe éducative.**

## 2 . Signature des responsables légaux

Le journal de classe est un outil permettant le lien entre les familles et l'école. Afin d'assurer un suivi optimal, **il est recommandé que les responsables légaux le signent au moins une fois par semaine.** Une place est réservée à cet usage sur la double page du semainier.

### 3. Rappel des points d'attention

- Le semainier commence par une colonne planification. Cette planification est répartie sur les sept jours de la semaine. Elle permet à l'élève de devenir acteur de la gestion de son temps de travail. Planifier prend certes un peu de temps mais permet aussi à l'élève de définir quels sont ses besoins réels. Cette planification est personnelle et indépendante du temps scolaire. Néanmoins, l'apprentissage de l'autonomie étant un processus complexe, les enseignants peuvent aider les élèves à acquérir cette compétence.

Planification	Lundi 03/09/2018	Mardi 04/09/2018
Samedi/dimanche	1	
Lundi	2	
Mardi	3	

- Toutes les 6 semaines, un espace est prévu pour que l'enseignant vérifie le journal de classe. **Cette vérification est envisagée comme une aide pour l'élève. A cet égard, elle doit être bienveillante, constructive et ne jamais faire l'objet de sanction.** L'utilisation du cadre est simple. Il suffit d'indiquer la date de vérification, de cocher les cases correspondant aux observations faites, de communiquer à l'élève et aux parents la date de remise en ordre et de signer. Les responsables légaux signent aussi.

VÉRIFICATION DE L'AGENDA SCOLAIRE LE ___ / ___ / ___		
Étudiant	Titulaire/référent	
Il est en ordre.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Pas d'intitulé de cours <input type="checkbox"/> Pas de signature de la personne responsable <input type="checkbox"/> Leçons et/ou devoirs non (correctement) indiqués <input type="checkbox"/> Manque de soin / Écriture illisible <input type="checkbox"/> Orthographe <input type="checkbox"/> Autre: .....	
À remettre en ordre pour le: .....		
Signature d'un responsable légal		Signature du titulaire/référent

- Une double page de **planification** est prévue pour permettre à l'élève d'utiliser les **congés scolaires** de manière studieuse, si le besoin s'en fait sentir. Le but n'est évidemment pas d'encourager les devoirs pendant les temps de repos mais de permettre au jeune d'apprendre à recenser le temps dont il dispose, en plaçant dans le planning les activités sportives, culturelles, sociales et le temps qu'il souhaite consacrer au travail.

PLANIFIE TON CONGÉ EN TENANT COMPTE DE TES ACTIVITÉS		
Lundi	Mardi	Mercredi
29 octobre	30 octobre	31 octobre
8h	8h	8h
9	9	9
10	10	10